

Carte de sortie à l'école Saint Jean-Baptiste

Une proposition de **sortie seul, non accompagné**, de l'établissement est faite **aux élèves à partir du CE1**.

Une carte de sortie vous est transmise avec ce courrier. Merci de la compléter et d'y coller au dos **une photo portrait de votre enfant**.

Pour sécuriser les sorties des élèves, un dispositif de carte de sortie sera mis en place à partir du **lundi 12 septembre prochain**.

Pour pouvoir sortir seul de l'établissement scolaire à 12h ou à 16h45, l'enfant devra présenter à l'enseignante au portail sa carte de sortie.

Nous rappelons aux enfants qu'ils peuvent sortir de l'établissement uniquement en montrant la carte à l'enseignante de surveillance.

Les élèves ne bénéficiant pas de l'autorisation de leur parent pour sortir seul de l'établissement n'auront pas de carte. Aux heures de sortie, ils attendront leur parent dans la cour de l'école ou se rendront au périscolaire.

En cas de sorties avec un autre adulte, merci **de transmettre un justificatif** à l'enseignante de votre enfant.

RAPPEL : le portail principal est fermé en dehors des heures de sorties.

Isabelle RACINEUX

| Carte de sortie | | | | |
|--|-------|-------|-----------------------------|----------|
| Année 2022-2023 - L'élève..... | | | | |
| en classe de est autorisé(e) à sortir | | | | |
| seul(e) le : | | | | |
| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
| Midi | | | | |
| Soir | | | | |
| <i>conformément à la demande de la famille et sous son entière responsabilité.</i> | | | | |
| <i>Signature des parents</i> | | | <i>Signature de l'élève</i> | |